

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 13 août 2024 à 19h, à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Kevin Matthews, Mélissa Rochon, Marc Soulière, Chantal Lamarche et Sonia Rochon;

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, également présente Maude Lafond, adjointe administrative, Cynthia Emond directrice générale occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h.

2024-08-90

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée unanimement.

2024-08-91

Adoption des procès-verbaux

Le conseiller Marc Soulière, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, à la suite de la déclaration de conformité par tous les conseillers présents, du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024.

Adoptée unanimement.

2024-08-92

Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 31 juillet 2024

La conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**49 959.73\$**), liste de comptes à payer (**90 087.01\$**), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 31 juillet 2024.

Adoptée unanimement.

2024-08-93

Entériner l'embauche d'un (1) nouveau pompier

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de nouveaux pompiers;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie recommande l'embauche de Paul-Émile Lalande;

ATTENDU QUE monsieur Paul-Émile Lalande, souhaite pouvoir bénéficier de temps d'adaptation de 6 mois;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de gens engagés;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord avec l'option de 6 mois d'essai avant d'entreprendre l'investissement dans la formation pour les nouveaux pompiers;

ATTENDU QUE monsieur Lalande ne pourra pas effectuer des tâches réservées aux pompiers

formés et qu'il sera restreint aux tâches qu'il a le droit d'effectuer;

ATTENDU QUE dans le cas où le nouveau membre s'adapte et veuille s'engager au terme du délai de 6 mois ou avant; il pourra s'engager à suivre toutes les formations que la Municipalité leur offrira, tel que requis au schéma de couverture de risque en sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sonia Rochon, propose et il est résolu d'entériner l'embauche de Paul-Émile Lalande à titre de pompier à l'essai pour une période de 6 mois et que par la suite ou avant, ce dernier, s'engagera à suivre les formations requises suivant le schéma de couverture de risque en sécurité incendie et exigences suivant la réglementation en vigueur.

Adoptée unanimement.

2024-08-94

Embauche d'UN manoeuvre/journalier/concierge

ATTENDU QU'UN manoeuvre/journalier/concierge est une personne polyvalente et pourra travailler et combler les travaux au niveau de plusieurs tâches physiques;

ATTENDU QUE l'urgence d'agir;

ATTENDU QUE la municipalité accueille René Lafleur au sein de l'équipe;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Kevin Matthews, propose et il est résolu d'embaucher René Lafleur à titre de manoeuvre/journalier/concierge et que monsieur Lafleur aura une période d'essai de 6 mois.

Adoptée unanimement.

2024-08-95

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de participation à la levée de fonds pour la Fondation du rein;

ATTENDU QUE la Fondation a un objectif de 5000\$ pour notre territoire et organise une marche du rein de Maniwaki le 8 septembre 2024;

ATTENDU QUE la fondation vient en aide aux gens de notre territoire. Elle soutient les services aux malades;

ATTENDU QUE plusieurs personnes sont en attente de place à Maniwaki;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la municipalité contribue à la Fondation du rein ou en ligne à www.marchedurein.ca pour un montant de 150\$.

Adoptée unanimement.

2024-08-96

Achat de sel d'hiver

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'acheter du sel d'hiver;

ATTENDU QUE le sel d'hiver est de 140.50\$ tonne plus les taxes applicables pour Transport Robinson;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de 3 voyages de camion qui équivaut à environ 30 à 40 tonnes/ voyage;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Sylvie Paquette, propose et il est résolu que la Municipalité achète 3 voyages de camion, de sel d'hiver pour 2024-25 au prix de 140.50\$/tonne plus les taxes applicables pour un total d'environ de plus ou moins 15 455\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

2024-08-97

INSTITUTION DU COMITÉ DE PILOTAGE de la Municipalité pour la mise à jour de sa politique et de son plan d'action PFM-MADA

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant fait partie de la démarche collective PFM-MADA de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE la MRC Vallée-de-la-Gatineau a présenté le 10 octobre 2023 une demande d'appui financier pour la mise à jour de sa politique et plan d'action PFM-MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1 ;

ATTENDU QU'À la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la Municipalité de Cayamant désire réaliser la mise à jour de sa démarche PFM-MADA à travers la démarche collective de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

ATTENDU QUE la démarche PFM-MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes âgées ;

ATTENDU QUE la Municipalité dispose déjà d'un élu responsable des questions famille-aînés (RQFA), soit Marc Soulière et qu'il souhaite poursuivre ce mandat pour la mise à jour de la démarche PFM-MADA à venir ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Lamarche et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de la Municipalité de Cayamant

QUE le conseil municipal

procède à la création d'un comité de pilotage sous la présidence de la personne responsable du dossier famille et aînés.

Lequel comité sera composé des membres suivants :

Mélanie Angers (CISSS de l'Outaouais)
Audrée Racine-Lacroix (CISSS de l'Outaouais)
Marc-André Gauthier (Coordonnateur PFM-MADA MRCVG)
Marc Soulière (responsable questions famille-aînés RQFA)
Hélène Joanisse (administration municipale- Cayamant)
Sonia Rochon, conseillère et mère de jeunes enfants;
Martine Gravelle, mère de jeunes;
Suzanne Marchand, retraitée;
Jacqueline Crêtes, retraitée.

Lequel comité aura le mandat :

De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale ;
De recommander la politique et son plan d'action MADA au conseil municipal ;
D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

Adoptée unanimement.

2024-08-98

Vente de camion

ATTENDU QUE la municipalité a mis en vente depuis le mois d'avril, un camion dont elle souhaite se départir;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite vendre ce camion au plus offrant sans aucune obligation de sa part;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre;

ATTENDU QUE la municipalité considère cette offre raisonnable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Soulière et résolu que la municipalité vende au montant de 1000\$ taxes incluses à Serge Lebeau le camion et ce sans aucune garantie aux risques et périls de l'acheteur.

Adoptée unanimement

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Début : 19h07----- Fin : 19h41

Je soussignée, Cynthia Emond, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Cynthia Emond

Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h41.

Nicolas Malette
Maire

Cynthia Emond
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette
Maire